

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1920)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Lettre de la Ville de Genève  
**Autor:** Stoessel, Marius  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-623994>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lettre de la ville de Genève.

A notre demande, faite au gouvernement de Genève, concernant la réciprocité de traitement quant à la participation aux expositions des Beaux-Arts (voir la résolution de l'assemblée générale à Bâle 1919), nous avons reçu la réponse ci-dessous:

Ville de Genève

*Genève, le 3 novembre 1919.*

Monsieur W. Röthlisberger,  
Président de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses,  
Neuchâtel

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, datée du 30 septembre, qui nous parvient aujourd'hui, par laquelle vous nous transmettez le désir qu'expriment les sections des cantons suisses allemands de votre société de pouvoir participer à des expositions en Suisse romande, en dehors de celles qui sont organisées par les marchands de tableaux.

La ville de Genève est très désireuse de fournir aux artistes de la Suisse allemande les possibilités d'exposer chez elle leurs œuvres, comprenant que, par le moyen de l'art, un lien toujours plus intime peut relier les divers cantons de notre pays.

Nous cherchons, maintenant que la guerre nous permet d'y songer, à attribuer aux artistes des locaux d'exposition dans un de nos édifices municipaux, le Musée Rath, qui seront disponibles à une date que nous ne saurions encore préciser.

Ils seront accessibles, non seulement aux artistes genevois, mais à tous nos Confédérés, dont le voeu sera ainsi réalisé pour ce qui concerne notre ville.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom du Conseil Administratif  
Le Conseiller délégué  
*Marius Stoessel.*